UNITED NATIONS NATIONS UNIES

WORLD HEALTH ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A5/44
9 mai 1952

Ordre du jour : Point supplémentaire

ORIGINAL : ANGLAIS

L E P R E

Note soumise par la délégation de l'Inde

La délégation de l'Inde attire l'attention de l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la résolution ci-après, adoptée par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé, qui s'est tenue à Rome :

"La Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé

DECIDE

1. qu'il sera institué un comité d'experts de la lèpre comprenant au maximum neuf membres et que les dispositions nécessaires seront prises pour que ce comité puisse se réunir en 1950;

2. que des mesures seront prises pour l'échange, au cours de l'année 1950, de quatre spécialistes de la lèpre choisis dans les instituts d'études sur la lèpre existant dans les différents pays;

3. que des dispositions seront prises pour mettre, pendant une période moyenne de huit mois dans chaque cas, trois experts à la disposition des pays ayant besoin d'être guidés dans l'application des mesures contre la lèpre;

4. que des dispositions seront prises pour la fourniture de sulfones et autres nouveaux médicaments pour la lèpre, en vue d'essais à effectuer par des spécialistes choisis à cet effet, et dans les conditions qui seront fixées par le comité d'experts."[1]

---

[1] WHA2.43, Actes off. Org. mond. Santé, 21, 30

"La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé, reconnaissant l'urgente nécessité de mettre en oeuvre le programme approuvé par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé en ce qui concerne la lèpre, a adopté la résolution que voici :

1. APPROUVE le programme relatif à la lèpre, tel qu'il figure dans le Programme et prévisions budgétaires proposés pour l'exercice financier 1951, et

2. DECIDE que ce programme sera inscrit au budget ordinaire de 1951."[2]

La délégation de l'Inde constate avec satisfaction qu'il a été constitué un Comité d'experts de la Lèpre et qu'une réunion de ce comité est proposée pour 1952.

Depuis l'adoption de la résolution de la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé, d'importants progrès ont été réalisés en Inde en ce qui concerne les recherches sur la lèpre et la lutte contre ce fléau. En dehors des organisations officielles qui ont créé des centres et des sanatoriums pour le traitement de la lèpre dans tous les Etats où sévit cette maladie, des organisations bénévoles sont entrées en lice pour lutter contre le fléau. Le "Hind Kushtha Nivaran Sangh" a assumé les fonctions et les responsabilités dont s'acquittait, jusqu'alors, la "British Empire Leprosy Association". La "Gandhi Smarak Nidhi", organisation fondée pour commémorer le souvenir du Mahatma Gandhi, a également entrepris des travaux sur la lèpre tant en vue d'éduquer le public et de s'assurer sa coopération active et son concours que pour entreprendre des campagnes antilépreuses tendant spécifiquement à combattre la maladie et, finalement, à la faire disparaître.

Le travail se poursuit actuellement sous trois aspects importants :

1) Traitement de la lèpre évolutive par l'emploi de sulfones et de médicaments apparentés;

2) Recherches ayant pour objet de déterminer le mécanisme exact de l'infection et l'évolution ultérieure de la maladie, spécialement chez les enfants.

---

[2] WHA3.71.3.2 Actes off. Org. mond. Santé 28, 43

3) La réadaptation des malades infirmes non contagieux, à l'effet de les mettre en mesure de se livrer à une occupation convenant à leur état.

Il serait sans doute prématuré, au stade actuel, d'essayer d'évaluer les résultats obtenus jusqu'à présent, mais la délégation de l'Inde tient à déclarer que, de l'avis des experts qui travaillent dans ce domaine en son pays, ces résultats ont été fort encourageants. En ce qui concerne le traitement, les faits tendent à démontrer que, si l'on emploie des méthodes judicieuses pour l'administration des médicaments, on peut raisonnablement espérer que, outre la nette amélioration clinique qui se produit en un bref laps de temps, il y a lieu de penser que les malades eux-mêmes peuvent être rendus non contagieux dans un délai limité. Les recherches sur le mode d'emploi de ces médicaments, particulièrement quant à leur dosage et à la fréquence de leur administration, ont aidé le personnel médical à réduire le coût, par tête, du traitement des malades. Les travaux se poursuivent dans cette direction.

Des études de base sur l'évolution de la maladie, spécialement chez les enfants et les sujets-contacts de lépreux, ont jeté une certaine lumière sur le mécanisme de l'infection chez eux. Des observations ont été faites sur des sujets-contacts, apparemment sains, de cas de lèpre tant nerveuse que lépromateuse, afin de rechercher si tels ou tels d'entre eux manifestaient ultérieurement des signes d'infection. Les résultats obtenus jusqu'ici ont montré qu'un certain nombre de sujets-contacts de ces deux types de lépreux révélaient la présence, dans la peau, de micro-organismes acido-résistants, et ont fait apparaître qu'une légère fraction de ces sujets présentaient ultérieurement des manifestations cliniques de la maladie. Ces observations ont soulevé des questions d'une importance immédiate, qui sont énumérées ci-dessous et qui appellent un examen :

1) Les cas de lèpre nerveuse sont-ils contagieux et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et dans quelles conditions peuvent-ils transmettre l'infection ?

2) Les micro-organismes acido-résistants constatés chez certains sujets-contacts apparemment sains sont-ils, en fait, des bacilles de la lèpre ?

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible de donner à ces questions une réponse précise. De nouveaux travaux, tant biologiques que cliniques, seront nécessaires pour élucider le mécanisme final de l'infection. Qu'il suffise de dire pour le moment que le problème de la contagiosité ainsi soulevé aura de vastes répercussions sur les principes généraux à adopter pour le traitement en série de la maladie, en vue de l'enrayer et, finalement, de la faire disparaître.

En ce qui concerne la réadaptation des malades infirmes, qui a toujours posé un gros problème, on obtient aujourd'hui des succès relativement satisfaisants en appliquant des méthodes chirurgicales et orthopédiques telles que la transplantation des tendons et l'anastomose des nerfs. On s'efforce, de cette manière, de rétablir, partiellement ou totalement, l'activité fonctionnelle des parties du corps intéressées. Par la suite, chaque cas est étudié en vue de l'utilisation, au maximum, de la fonction ainsi rétablie pour la poursuite d'une occupation convenant à l'état des personnes traitées. Au fur et à mesure que progresseront ces travaux, l'on espère obtenir des résultats concrets qui nous permettront d'utiliser l'expérience ainsi acquise dans la campagne internationale contre la lèpre.

La délégation de l'Inde estime que les travaux sur cette maladie particulièrement contagieuse sont arrivés au stade où il est souhaitable que l'Organisation Mondiale de la Santé s'intéresse, elle aussi, d'une façon plus positive, à leur développement. La délégation espère, par conséquent, qu'il sera possible à la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé de souscrire aux opinions émises dans la présente note.